

17 SEPTEMBRE 2017 - DIMANCHE SANS VOITURE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION

Votre demande sera traitée si :

- 1. Vous habitez la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.*
- 2. Vous êtes domicilié hors de la Région de Bruxelles-Capitale et devez vous rendre sur le territoire de la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.*

■
Le nombre de dérogations étant limité, nous vous conseillons d'introduire votre demande dans les plus brefs délais et de l'adresser, à partir du 21 août 2017, à :

Administration communale de Jette- Cabinet du Secrétaire communal – Chaussée de Wemmel, 100, 1090 Jette – tel : 02/423.12.27- fax : 02/423.12.25

Vous pouvez envoyer vos formulaires par la poste, par fax ou par email (dsv-alz@jette.irisnet.be)

Si vous comptez déposer le formulaire personnellement, vous pouvez vous rendre à la Maison communale (adressez-vous à l'accueil), du 21 au 31 août (excepté le 28/08), du lundi au vendredi de 9h à 14h, et du 1 au 13 septembre, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 14h et le jeudi de 13 à 19h.

La date limite de délivrance des dérogations est fixée au 13 septembre 2017 inclus.

Attention !

Ne pas oublier de joindre à la demande :

- **une copie de tout document permettant de préciser ou confirmer le motif de la demande de dérogation (tel que demandé dans le formulaire).**

Obligation légale :

Rappel : les documents ci-dessous doivent toujours se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :

- *carte grise* (certificat d'immatriculation) ;
- *carte verte valable* (assurance du véhicule) ;
- le cas échéant, *certificat du contrôle technique*.

Le conducteur doit apposer la dérogation sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule.

■
NOUS RAPPELONS QUE LE 17 SEPTEMBRE 2017, ENTRE 9H30 ET 19H00 :

- 1. LA VITESSE DES VEHICULES AUTORISES A CIRCULER SERA LIMITEE A 30KM/H.**
- 2. LE CODE DE LA ROUTE RESTE D'APPLICATION.**
- 3. LA POLICE EFFECTUERA DES CONTROLES DANS LES 19 COMMUNES.**

**17 SEPTEMBRE 2017 "DIMANCHE SANS VOITURE"
FORMULAIRE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE DEROGATION**

Numéro d'identification :

Identification

Zone obligatoire

Nom du conducteur :

Prénom du conducteur :

Plaque d'immatriculation du véhicule :

Obligation légale : les documents ci-dessous doivent **toujours** se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :

- carte grise (certificat d'immatriculation)
- carte verte valable (assurance du véhicule)
- le cas échéant, certificat du contrôle technique

Adresse de contact -
Zone obligatoire

Rue/Av/Bd :N°/b :

C.P. : Localité :

Tél. : Fax :

E-mail :

Motif pour lequel vous avez impérativement besoin d'un véhicule entre 9h30 et 19 heures :

Veillez cocher le motif qui correspond à votre cas. Sinon, veuillez indiquer la raison précise dans "autres".

Motifs - Zone obligatoire

- Personnel appelable en urgence (*joindre une attestation de l'employeur*) ;
- Professions nécessitant des déplacements multiples (dépannage, profession libérale médicale,...) (*motiver le déplacement*) ;
- Livraisons qui ne peuvent être effectuées un autre jour (médicaments, boulangerie, Horeca, ...) (*motiver le déplacement*) ;
- Marchands ambulants, brocanteurs, maraîchers, ... (*motiver le déplacement*) ;
- Travailleur dont les horaires sont incompatibles avec ceux des transports publics (début de service avant 7 heures et fin après 22 heures) (*joindre une attestation de l'employeur*) ;
- Retour ou départ de vacances nécessitant impérativement de se déplacer en voiture (*joindre une copie du billet d'avion ou une preuve de réservation du voyage*) ;
- Les transferts de l'hôtel vers l'aéroport ou de l'aéroport vers l'hôtel (*copie de la réservation de l'hôtel ou du billet d'avion*) ;
- Organisation d'événements dans le cadre du Dimanche sans voiture ou des Journées du Patrimoine, nécessitant l'utilisation d'une voiture (*motiver le déplacement : type d'activités, type de matériel ou de personnes transportées...*) ;
- Événement exceptionnel (mariage, enterrement, baptême,...) (*joindre une copie du faire-part*) ;
- Déplacements pour raisons médicales (*joindre une copie du certificat médical*) ;

Motif impérieux (si demandé) :

Itinéraire projeté

Point de départ : code postal : Point d'arrivée : code postal :

Horaire prévu pour le(s) déplacement(s) : spécifiez précisément les tranches horaires pour lesquelles vous demandez une dérogation.

Je souhaiterais obtenir une dérogation afin de pouvoir circuler :

de à, et, de à

Je certifie sur l'honneur que ma déclaration est sincère.

Date

Nom

Signature